

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2013

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 10/09/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 23/09/2013

Délibération n° D-2013-429

Acquisition de diverses parcelles de terrains

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Jean-Louis SIMON

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU,
Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE

Excusés :

Madame Annie COUTUREAU, Madame Maryvonne ARDOUIN.

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

Acquisition de diverses parcelles de terrains

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La S.A.F.E.R. POITOU CHARENTES est propriétaire de terrains agricoles qu'elle souhaite vendre et pour lesquels elle a lancé un appel à candidature.

Ces terrains sont situés à proximité du golf, au lieudit :

« Les Prés Bassinet » cadastré section O N° 1779 pour une superficie de -----1 ha 41 a 72 ca
« Les Prés du Bois Bonneau » cadastré section O N° 173 pour -----40 a 51 ca
« Les Prés du Bois Bonneau » cadastré section O N° 1836 pour -----24 a 20 ca
« Les Prés du Bois Bonneau » cadastré section O N° 1840 pour -----85 ca
« Les Prés du Bois Bonneau » cadastré section O N° 1842 pour -----94 ca
Soit une superficie totale de -----2 ha 08 a 22ca

A ce titre, elle a proposé l'acquisition de ces parcelles par la collectivité afin de les inclure dans les réserves foncières nécessaires en compensation des terrains sis Vallée Guyot.

Un accord est intervenu pour la cession de ces terrains au prix de SEPT MILLE CINQ CENT DIX SEPT EUROS QUATRE VINGT CENTIMES (7 517,80 €) ainsi qu'il résulte de la convention tenant lieu de compromis de cession établie par la SAFER et jointe aux présentes.

Les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition des parcelles O 1779-173-1836-1840 et 1842 ci-dessus désignés, au prix de 7 517,80 € ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville de Niort.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL